

Protocole agression District de l'Hérault

**Agression d'un arbitre et
ou officiel**

Se mettre avant tout en sécurité
Arrêter le match

Si possible :
IDENTIFIEZ, précisément votre (vos) agresseur(s).
REPLISSEZ la feuille de match. Il y a lieu de remplir la feuille de match (pièce essentielle) le plus précisément possible : - moment de l'agression (heure, lieu exact), - nom de l'agresseur et moyens d'identification (numéro de maillot, qualité de la personne : dirigeant, entraîneur, spectateur..., descriptif vestimentaire, etc....), circonstances de l'agression. - RECUEILLEZ des témoignages, assistants, délégués....
QUITTEZ Faites vous accompagner ! Faites appel (n° tél : 17) aux forces de police si besoin

**Prenez contact au plus tôt
avec le District de l'Hérault**



Protocole agression District de l'Hérault

District a connaissance d'une Agression physique d'un arbitre ou officiel

Comment ?

Mise en place d'une ligne téléphonique pour signaler les agressions des officiels (modalités à définir, plusieurs n°, une ligne avec renvoi etc..) Numéro disponible sur le site du district -

Mobilisation d'une cellule de crise
(modalité à définir)
2 mbre du CD
1 Mbre de la CDA
2 arbitres



Objectifs : de la cellule de crise : S.A.R.S

- Sera garante la mise ne place de la procédure décrite ci apres
- Assurera la communication sur le respect de la procédure (tout au long de la procédure et un point annuel lors du colloque des arbitres)
- Rédigera un rapport en fin de procédure pour établir le bilan avec l'agressé afin d'envisager les axes d'méliorations
- Suivra l'agressé durant l'intégralité de la procédure



Protocole agression District de l'Hérault autour de 2 actions essentielles

Assister l'arbitre ou officiel face à l'agression en 4 temps

1) Prend des nouvelles de la personne agressée au plus tot, soit par tél soit en physique puis revoit avec elle les éléments essentiels à constituer

Porter plainte immédiatement ,auprès des forces de l'ordre, sollicitez un récépissé de dépôt de plainte. Précisez que la plainte est déposée pour « violences volontaires sur personne chargée d'une mission de service public loi 2006-1294 du 23 octobre 2006 » (article 223-2) et que vous vous constituez « partie civile »

CONSULTEZ un médecin ,dès que possible : qui indiquera les gravités des lésions sur un certificat médical stipulant le nombre de jours d'I.T.T

Si vos blessures sont apparentes, prenez des photos

Envoyé un rapport au District

Envoyé un rapport à l'Unaf (si l'arbitre est adhérent)

2)Le district s'assure d'une couverture juridique par un avocat pour l'agressé (via l'Unaf ou pas)

3)Le district a reception du rapport de l'arbitre va porter plainte et se porte partie civile

4) Le District fait un signalement des comportements, via l'espace prévention / réparation

Comment ?



A la fin de l'entretien envoi par mail d'un fiche pratique rappelant les étapes essentielles à suivre en cas d'agression.

Cette fiche pourrait être présente sur le site du district

Cette fiche pourrait être présentée lors des formations d'arbitre

(fiche à établir pour le colloque du 2 juillet)



Via l'unaf en participant à cotisation d'adhésion de l'unaf à hauteur de 50 % (à faire valider par le CD)

Soit en prenant un avocat si Unaf pas possible

Via le meme avocat que l'Unaf (contact à prendre avec avocat pour mise en place d'un partenariat)



En créant une passerelle entre le monde sportif, les représentants de l'Etat, la justice de proximité afin de permettre une réponse pénale rapide et adaptée à des infractions qui très souvent restent sans suite.

Protocole agression District de l'Hérault autour de 2 actions essentielles

Assurer le suivi de l'agression au travers 3 entretiens à minima

L'arbitre est reçu en physique afin de co-construire un suivi de l'agression et un plan de reprise



Entretien de partage apres la décision de commission de Dicipline

Entretien de partage apres la décision de justice

Comment ?

En fonction de cet entretien on pourra :

- envisager un suivi psychologique, des échanges avec d'autres arbitres*
- imaginer une reprise d'arbitrage aménagée avec un accompagnant (arbitre blessé, un membre CD, de la CD),*
- éviter les matchs à tension etc..*



L'idée et de partager ensemble sur la décision de la commission de discipline



L'idée et de partager ensemble et de d'échanger sur l'intégralité de la procédure. Bilan, resenti etc

...